

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°42 du 26 Septembre 2019

Convocation : Du 11 Septembre 2019

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoints, Sébastien ALAUZET, Nicolas TRICHAUD, Patricia VELLARINO, Véréna VOARINO, Vincent CLASSINE, Grégory FABRE, Frédéric DELAFUENTE, Christine DURIEZ, Gérald SUAREZ.

Absent.e.s Excusé.e.s : Frédéric DELAFUENTE, Nicolas RAYNAL, Caroline CANNATA et Corinne MALBERT.

Secrétaire de Séance : Sandra VICENTE

Ouverture de la séance : 20h30

Procurations: Frédéric DELAFUENTE à Sébastien ALAUZET, Nicolas RAYNAL à Gilles FORT et Corinne MALBERT à Sandra VICENTE.

Approbation du dernier compte rendu N°41 du 25 Juillet 2019. Toutefois, Sébastien ALAUZET souhaite revenir sur le débat au sujet de l'emplacement d'un éventuel futur café associatif discuté avec seulement la moitié du conseil. Il serait souhaitable d'en reparler avec l'ensemble du conseil.

Délibérations

1. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ RURALE DE L'AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET

La Communauté d'agglomération, devenue compétente en mobilité depuis le 01 janvier 2017, a lancé une enquête « déplacement » en mars 2017 afin de connaître les pratiques de déplacements sur le territoire. Cette enquête, la première au niveau national en milieu rural, a constitué la première étape indispensable à l'identification des pratiques des habitants. Forte de cette base de données, la Communauté d'agglomération s'est engagée, en septembre 2017, de manière volontaire dans la réalisation d'un plan de mobilité rurale, au côté du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). Ce document de planification stratégique permet ainsi d'œuvrer, parallèlement au travail réalisé sur la perspective financière à la structuration de la compétence mobilité : outil pédagogique, relations avec les autres acteurs de la mobilité, relations avec l'opérateur et le délégataire, thématiques diverses abordées, transversalité entre les directions, services et autres outils de planification en cours d'élaboration au sein de la communauté d'agglomération, gouvernance de la mobilité. Le diagnostic du plan de mobilité réalisé sur la fin de l'année 2017 et sur la première partie de l'année 2018 a permis de dégager trois enjeux stratégiques :

- **Proposer des déplacements alternatifs, sécurisés, confortables et compétitifs ;**
- **Renforcer le lien social grâce à la mobilité ;**
- **Confirmer la culture de la mobilité durable sur le territoire.**

De ces trois enjeux, découle un plan d'actions dynamique construit sur la fin de l'année 2018 et 2019 et qui déploie une cinquantaine d'actions, dont une dizaine prioritaire pour les années à venir. Toutes les phases d'étude (diagnostic, enjeux et plan d'actions) se sont appuyées sur une concertation auprès des communes, des habitants, des entreprises et des associations par le biais d'un séminaire, d'ateliers et de réunions en communes. Certaines actions sont déjà engagées, d'autres sont à construire. Toutes nécessitent un engagement et une collaboration étroite de la

Communauté d'agglomération avec les communes, les partenaires institutionnels et associatifs pour relever le défi de la mobilité en zones peu denses : contribuer au changement de comportement en matière de déplacements en construisant un bouquet de solutions.

Le conseil communautaire c'est prononcé favorablement à l'unanimité sur ce plan le 17 juillet 2019
Le conseil Municipal doit donner son avis sur ce plan d'action qu'il a reçu et qui est à disposition de tout administré qui en fait la demande.

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

2. AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a lancé l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) le 9 avril 2018. Ce projet définit le projet communautaire en matière de politique de l'habitat pour la période 2020-2025.

Ce premier PLH a été établi dans le cadre d'un travail partenarial élargi et avec une large association des communes à chaque étape.

Le Conseil communautaire du 15 juillet 2019 a délibéré pour « arrêter » le projet de PLH, qui a été transmis à la commune par un envoi en date du 31 juillet 2019 et reçu en mairie le 3 août 2019.

Ce projet de PLH comprend :

- **Un diagnostic** qui dresse un portrait du territoire, de ses évolutions sociodémographiques, des dynamiques des marchés de l'habitat et du foncier et des possibilités pour les différents ménages d'accéder au logement ;
- **Un document d'orientations** qui définit le projet de développement choisi pour la période 2020-2025 et les grandes orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs ;
- **Un programme d'actions** qui vient préciser en 14 fiches-actions les modalités de mise en œuvre de ces objectifs et orientations ;
- **Des monographies communales annexées** au projet de PLH.

Le diagnostic a mis en évidence **les enjeux prioritaires d'intervention** de la politique locale de l'habitat :

- Une croissance résidentielle à rendre compatible avec une logique de développement durable, avec en conséquence la nécessité de définir le mode de développement du territoire, en lien avec le niveau d'équipement et de services ;
- La dynamisation des centres anciens et des polarités du territoire et la reconquête des bâtis anciens ;
- La diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins locaux et à l'évolution de la structure des ménages ;
- L'animation de la politique de l'habitat à la nouvelle échelle du territoire, dans un esprit d'innovation et de partage avec l'ensemble des acteurs.

La feuille de route pour les 6 ans du PLH prévoit :

- un objectif de production de 360 logements supplémentaires par an, soit 2 160 sur la durée du PLH ;
- 10 % de l'objectif issu de la remise en marché de logements vacants, soit 36 logements par an et près de 220 sur la durée du PLH ;

- la diversification de la production avec un objectif de 30 % de l'offre globale en logements locatifs sociaux et une diversification des typologies pour répondre aux besoins des ménages composés d'une ou deux personnes ;
- une territorialisation des objectifs de production de logements par profil de communes et à la commune, à l'exception des communes rurales pour lesquelles l'objectif est mutualisé.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le PLH définit **4 orientations opérationnelles, déclinées en 14 fiches-actions** :

- Produire une offre nouvelle adaptée aux besoins et durable (Actions 1 à 3) ;
- Mener une action forte de réhabilitation du bâti ancien (Actions 4 à 7) ;
- Porter une attention particulière aux besoins de certains publics (Actions 8 à 11) ;
- Organiser la mise en œuvre de la politique de l'habitat et faire du PLH un espace d'échanges et d'expérimentations pour les acteurs locaux (Actions 12 à 14).

M.FERRET déplore et fait remarquer que cette étude ne tient pas compte de l'attractivité liée au haut débit ou la fibre qui fait défaut en milieu rural. Cette absence est d'autant plus préjudiciable avec le développement du télétravail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025 arrêté par la Communauté d'Agglomération mais déplore le peu de prise en compte du télétravail et le besoin urgent de débit internet tant sur le PLH (dé densification des grandes villes au profit des villages périphériques) que le PMR (suppression simple du déplacement domicile/travail).

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

3. PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION MEDIA-TARN ET DE LA COMMUNE POUR 2019-2020

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, politique initiée par les Ministères de la Culture et de l'Education Nationale, le Département du Tarn, la Direction régionale de l'action culturelle Occitanie et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale ont chargé, par convention triennale, la structure Média-Tarn de la coordination générale de l'action « Plan Ciné-Tarn » déclinée en différentes opérations départementales dont celle dite « Ecole et Cinéma ».

Il appartient aux communes sous convention de délégation de gestion dont l'école souhaite bénéficier du dispositif « écoles et cinéma », de signer la convention pour une durée d'un an avec Média Tarn.

Selon l'accord de principe donnée le 13 juin 2017, la commune s'engage à participer aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération « Ecole et Cinéma » engagés par Média Tarn, opération mise en œuvre au profit des élèves de la commune.

- Cet engagement de la commune se traduit par le versement à Média-Tarn d'une contribution financière municipale annuelle fixée à : 1,50 € par élève et par an sur la base du nombre d'élèves inscrits à l'opération « Ecole et Cinéma » ;

- Madame la Directrice de l'école nous a fait part de sa volonté de participer au dispositif « Ecole et Cinéma ». Deux classes sont inscrites à ce projet. Il s'agit des classes de CE1-CE2 (25 élèves) et CM1-CM2 (28 élèves).

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

4. SANTÉ ET PREVOYANCE

Le Maire informe le conseil de la fin des contrats santé et prévoyance pris en 2012 par groupement auprès de la Communauté de Communes de Tarn et Dadou au 31 décembre 2019. Ces marchés sont repris par la Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet qui prévoit de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de ses agents (fonctionnaires et non titulaires) dans le cadre de sa politique d'actions sociales.

Le CA de Gaillac-Graulhet envisage pour ces protections sociales un marché de type contractualisation, (une forme de contrat groupe qui permet à l'agent de bénéficier d'une participation de l'employeur en adhérant à celle-ci). L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Le montant peut être modulé par chaque collectivité, laquelle définit sa propre politique d'actions sociales, selon le revenu ou la composition familiale de l'agent.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents.

- Soit d'adopter le principe de labellisation (Processus de participation dès lors que l'agent dispose d'une mutuelle ou d'une prévoyance dite « labellisée »).
- Soit de retenir le principe de contractualisation par souscription à une convention de participation après mise en concurrence.

A l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou pas la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités avant signature.

Chaque collectivité décide des conditions d'attribution et du montant de la participation qu'elle comptera verser. Elle ne pourra dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

Précision : il s'agit du souhait de maintenir notre participation à ce contrat donc à l'appel d'offre mais il n'est pas question ici de décider des détails du contrat.

M. FORT demande un rappel sur le nombre d'agents concernés : à ce jour, 3 agents en bénéficient.

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

5. PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS (SMAEPG)

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération en date du 23 octobre 2018 la commune a transféré depuis le 1^{er} janvier 2019 au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois la compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Il convient à présent d'adopter la convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des Points d'Eau Incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable.

Cette convention détaille la mission du SMAEPG sur la maintenance, le contrôle technique des Points d'Eau Incendie.

En contrepartie des charges supportées le SMAEP du Gaillacois facturera à la Commune une rémunération forfaitaire appliquée à la totalité du parc d'hydrants présents au 1^{er} janvier de l'année, à savoir :

- 30€ HT par poteau ou bouche incendie dans le cas d'un contrôle technique effectué tous les ans (obligatoire tous les 4 ans) ;
- 70€ HT supplémentaire par poteau ou bouche à incendie dans le cas d'un entretien effectué dans l'année.

Tout Point d'Eau Incendie nécessitant une intervention non comprise dans l'entretien forfaitaire (réparation, renouvellement, déplacement...) fera l'objet d'une transmission à la commune d'un devis établi par le SMAEP du Gaillacois.

Après avoir entendu l'exposé du maire :

M. FORT rappelle que c'est suite au rapprochement avec le Syndicat Rabastinois qui détenait l'appareil de contrôle que le syndicat est à présent en mesure de les faire.

Mme VELLARINO demande le nombre de bouche et poteau. M. le maire affiche la carte où l'on peut noter 1 bouche et 9 poteaux d'incendie.

M. FABRE, pompier de profession, informe que même si les pompiers ne font plus les contrôles, ces derniers font des vérifications visuelles lors tournées afin de s'assurer du maintien des bouches et des poteaux et d'un éventuel problème visible.

A l'issue de quoi, le conseil municipal :

- Approuve la convention avec le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois,
- Autorise le maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

6. DECISION MODIFICATIVE SUBVENTIONS 2018 SUR LE BUDGET PREVISIONNEL « BATIMENTS LOCATIFS »

Il y a lieu de régulariser l'imputation des subventions qui ont été titré en 2018. Monsieur le Trésorier a demandé cette régularisation à toutes les communes pour se mettre en conformité.

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal			
D	I	13	1331	257	HCS	Dotation d'équipement des territoires ruraux	27 889,00	
D	I	13	1312	257	HCS	Régions	21 000,00	
							Total	48 889,00 €
COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal			
R	I	13	1322	257	HCS	Régions	21 000,00	
R	I	13	1321	257	HCS	État et établissements nationaux	27 889,00	
							Total	48 889,00 €

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

7. DECISION MODIFICATIVE SUBVENTIONS 2018 SUR LE BUDGET PREVISIONNEL « COMMUNE »

Il y lieu de régulariser l'imputation des subventions qui ont été titrées en 2018. Monsieur le Trésorier a demandé cette régularisation à toutes les communes pour se mettre en conformité.

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal			
D	I	13	1332	288	HCS	Amendes de police	18 528,10	
D	I	13	1331	258	HCS	Dotation d'équipement des territoires ruraux	1 210,00	
							Total	19 738,10 €
COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal			
R	I	13	1322	288	HCS	Régions	18 528,10	
R	I	13	1321	258	HCS	État et établissements nationaux	1 210,00	
							Total	19 738,10 €

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

8. DECISION MODIFICATIVE DEFENSE INCENDIE

Il y a lieu d'augmenter les crédits sur l'opération Défense incendie (mise aux normes). Cela concerne les travaux de mise aux normes et d'entretien de la mairie demandés depuis de nombreuses années (déplacement de la sirène de la salle des fêtes, alarme incendie de la mairie non conforme et nombreux blocs sécurité à la salle des fêtes et école. Cette opération avait été prévue au budget pour un montant de 2 500€ mais de façon estimative. Le devis a été réalisé après le vote du budget. Les factures, même si elles ont été revues à la baisse, dépassent de 226.74€ le crédit alloué à l'opération, il y a donc lieu de régulariser.

Nous avons demandé et obtenu de la DETR à hauteur de 50% du HT (2 272,28€) de la facture qui viendra en recette soit => 1136,14€

CREDITS A OUVRIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal			
D	I	21	21588	245	HCS	Autres installations, matériel et outillage techni	226,74	
							Total	226,74€
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal			
D	I	21	2113	273	HCS	Terrains aménagés autres que voirie	-226,74	
							Total	-226,74€

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

9. ADMISSION CREANCES EN NON VALEUR SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Des états d'impayés ont été envoyés par la trésorerie qui à ce jour n'a pas la possibilité de récupérer ces sommes.

Ces impayés concernent l'année 2010, il est proposé au Conseil Municipal de les inscrire en perte sur créances irrécouvrables ou créances admises en non-valeur.

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'inscrire en créances admises en non-valeur les sommes suivantes :

Budget assainissement : N° de liste 3750400512 = 120,17€

Un montant de 120,17€ sera mandaté sur le budget assainissement au compte 6541.

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un abandon de créance mais d'une provision sur charge.

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

10. CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL (RD21)

Dans le cadre du projet de l'aménagement de la traversée du village, la RD21 (Avenue des Vignes) qui va être refaite en partie, le Département accepte (par le biais d'une convention) de déléguer ces travaux à la commune et donc à l'entreprise retenue (COLAS).

Cette convention fixe le montant de la participation du Département à 91 320.00€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département et toutes les pièces afférentes au dossier.

M.FORT demande si un courrier a été envoyé au Département afin de solliciter la prise en charge des 250m restant de l'Avenue des Vignes non prévue. M. FERRET informe que cela va être fait.

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

Questions diverses

Aménagement centre bourg

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux certains points ont été ajustés et ont engagé des charges en plus mais aussi en moins.

Ex : En moins => Démolitions faites par nos agents, changement du type de revêtement, changement de fournisseur pour le mobilier urbain, diminution de longueur de mur en Gneiss, claustrât entourant les containers à verre à passer sur du végétal en partie,

En plus => Mur et réseaux (talus), revêtement en sol confort en périphérie des jeux enfants etc. deux ou trois arbres et bacs à fleurs.

Plusieurs points sont débattus avec à l'appui le tableau prévisionnel de financement et des coûts de chaque point évoqué :

- a) Pour ou contre, le maintien de la sortie du grand parking du côté de la maison de M. LAFFONT => non à la majorité avec prolongement des plantations.
- b) Positionnement des conteneurs à verre et habits et habillage extérieur => positionnement dans l'angle à la place de l'ancienne sortie du grand parking et prévoir les fixations pour de futures protections visuelles et éventuellement phonique type claustrât en « L » côté maison et terrain de foot.
- c) Le sol encadrant le terrain multisport avait été omis => rajout d'un enrobé
- d) 2 panneaux d'affichage sont à ce jour prévus dans le projet => il est convenu à la majorité de n'en prévoir qu'un (à mettre au bout de l'Avenue des vignes coté boulangerie/pôle santé) et de déplacer l'actuel qui se trouve sur le parking. L'objectif étant de mettre les 2 sur des axes piétonniers fréquentés et bien visibles.
- e) 2 bornes à excréments pour animaux sont prévues au projet => approbation à l'unanimité de n'en mettre qu'une.
- f) Proposition de déplacer la table de ping-pong prévue sur l'aire de pique-nique à proximité du terrain multi-sports soit sur la place du niveau supérieur.
- g) Au niveau de l'aire de jeux des plus petits, il est prévu de poser un revêtement souple et sécuritaire sur la zone de chaque jeu et du béton sur le restant de l'aire. Il est proposé d'ajouter une couche moins épaisse de revêtement sur la partie prévue en béton brut (7 Pour, 5 Contre et 2 Abstentions).

Il est également évoqué le sens des stationnements des véhicules (rangement épis)

A venir la semaine prochaine coulage du béton désactivé devant l'église et coulage de la dalle béton pour les jeux enfants.

Assainissement

Hormis la circulation et la route barrée pendant la journée, le chantier avance sans problème particulier. De plus, afin de protéger la bande piétonnière et d'éviter le débordement par de gros véhicules, il a été demandé un devis pour la pose de balises J11 sur la bande séparative ainsi qu'à chaque entrée de maison.

Il a été aussi répertorié les terrains encore constructibles le long de la route de Laval afin de proposer aux propriétaires de poser les tampons de raccordement par anticipation. A ce jour, il y aurait 5 raccordements supplémentaires. Cela évitera à la commune de ré-ouvrir la chaussée et la partie piétonnière ultérieurement en cas de demande de raccordement. Un compromis qui fera l'objet d'une future délibération leur a été proposé. Cela consiste à ne faire payer dans un premier

temps, sous la forme d'un acompte, que le coût des travaux au propriétaire. Ce coût viendra en déduction de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif qui sera mandatée lors du raccordement définitif quand les habitations seront construites.

Le grillage du bassin de rétention qui collecte les eaux de pluie au lotissement de l'Herm a été déposé. Il ne figurait pas, dans le règlement du lotissement, d'obligation de le grillager. Un léger reprofilage de la berge sera réalisé afin d'en diminuer la pente.

Toujours sur le même secteur, en amont de la voie ferrée, un relevé topographique a été demandé afin d'étudier la possibilité de prolonger un fossé existant vers un autre passage plus important sous voie. En effet le passage existant est assez limité et cela permettrait de répartir l'afflux d'eau en cas de fortes pluies. Le talus de la voie ferrée faisant office de rétention cela diminuera le risque d'inondation. Un devis est en attente.

Assistantes maternelles :

Après une rencontre en 2018, il avait été proposé aux assistantes maternelles de leur mettre à disposition la salle du conseil les mardis matin afin qu'elles puissent s'y retrouver à plusieurs avec les enfants qu'elles gardent.

Le projet est resté latent quelque temps et fût relancé dans l'été par l'une d'entre elles avec une première rencontre le mardi 10 septembre. Rencontre appréciée, certaines sont revenues le mardi suivant. Elles regardent ensemble à présent les besoins en jouets et matériels dont elles souhaitent disposer sur place. Nous verrons de notre côté où elles peuvent les stocker de façon pratique et « discrète ».

Boulangerie :

Jimmy MARLETTE est prêt, le four a déjà chauffé et se prépare au grand « boom » de l'ouverture. Les portes de la « Boulangerie de Loona » s'ouvriront le mardi 1er octobre à 7h. Il ouvrira 6 jours sur 7, du lundi au dimanche midi avec le mercredi comme jour de fermeture hebdomadaire.

Comme convenu, le contrat de bail est signé avec un loyer à 50% les 6 premiers mois. La première mensualité qui débutera au mois d'octobre lui permet de s'installer au préalable sans frais et de démarrer avec un minimum de charges.

Nous rappelons que la mairie, comme pour les autres locataires du bâtiment, n'intervient pas dans la gestion de leurs activités.

Lettre d'information :

Afin de permettre aux conseillers de récupérer la lettre d'info plus facilement et ainsi avoir une distribution plus homogène entre tous, nous avons essayé ce mois-ci de l'éditer le jour du conseil avec l'ODJ de celui-ci à la place du compte rendu et ainsi chacun pourra repartir avec celles de sa zone le soir du conseil. Précision : celle de ce mois-ci contient le compte rendu du conseil de Juillet en plus de l'ODJ de ce jour.

Le site internet :

Il avait été créé en 2014 permettant un partage d'information aux administrés et autres. Demandé et attendu durant les périodes de hors service suite à un problème de piratage, nous avons cherché un moyen de le remettre en service de façon plus fiable et sécurisé. Nous avons donc sollicité « Accord Informatique », une entreprise Gaillacoise (étant déjà intervenue pour du dépannage sur les boîtes mail).

Un contrat a été signé avec eux pour la création de la base (le contenu ayant été fait en interne) et pour un suivi mensuel afin d'assurer les mises à jour de programme et de sécurité).

Le site est donc de nouveau sur les rails et en voici une présentation....

Il est à ce jour incomplet au niveau de l'annuaire par manque de retour de la fiche d'information. En effet, la nouvelle loi (RGPD) nous oblige à avoir l'accord préalable des personnes (responsables) avant toutes communications, publications... Prêt de 80 mails ont été envoyés aux artisans commerçants, associations, assistantes maternelles, viticulteurs, gîtes et chambres d'hôtes afin d'obtenir cet accord. A peine 1/4 de retours, le site sera actualisé dès que nous aurons plus de retours.

Il est également convenu avec la directrice de l'école et la référente de l'ALEA de nous faire passer des informations au fil de l'année pour communiquer sur leurs activités.

Bien sûr, comme auparavant, le site sera également à la disposition des associations pour informer avant ou après leurs évènements.

Une rubrique « annonce » reste en réflexion et sera réétudiée dans un second temps.

Rentrée scolaire

97 élèves, sur quatre classes, rien de particulier à signaler, tout semble aller pour le mieux, (Avis de la directrice) Toutes les classes sont maintenant équipées en TNI (tableau numérique interactif). Les quelques travaux demandés dans l'été ont été réalisés.

ALAE

Un atelier de Balle Ovale d'une durée de 2 heures dans les locaux de l'école élémentaire de Sénouillac est prévu. Ces interventions auront lieu le jeudi de 14 heures à 16 heures à compter du 26 septembre 2019 jusqu'au 25 juin 2020 (31 séances)

Fossé aux palisses

Depuis plus d'un an nous essayons avec la commune de Rivières de trouver un moyen de limiter les arrivées d'eau sur le carrefour de la route de Laval et des Palisses en cas de fortes pluies. Bien que le risque d'inondation soit plus conséquent pour les habitants de la commune de Rivières, quatre propriétaires riverains seraient prêts à céder un peu de leur terrain afin de créer un fossé « mère » en amont de ce carrefour. Les travaux de drainage seraient réalisés par la CUMA DE DRAINAGE et financés par l'agglomération dans le cadre du solde de clôture du syndicat Lezert Vieulac. Un propriétaire souhaite faire appel à un géomètre afin de définir les futures limites. Un devis de géomètre d'un montant de 744€ nous est proposé. Il est urgent maintenant d'accélérer les prises de décisions de la part des particuliers, sans quoi le projet sera tout simplement arrêté définitivement.

Adressage

Les voies sont nommées, la phase de numérotation est également terminée. La phase information va prendre le relais. Un courrier informatif indiquant la nouvelle numérotation ainsi que la nouvelle adresse sera distribué aux propriétaires. Les propriétaires bailleurs devront informer leurs locataires. Il sera également distribué un courrier précisant les modalités et formalités à effectuer. Beaucoup sont maintenant réalisables sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> => changement d'adresse en ligne => accéder au service.

Les personnes ne disposant pas d'accès internet pourront se rapprocher de la mairie.

Les plaques de numéro sont fournies par la collectivité mais leur installation demeurera à la charge des propriétaires.

Parallèlement, des panneaux de signalisation avec les noms des voies seront installés cet hiver.

Maison Carrié

Les travaux reprennent cette semaine, l'auto entrepreneur initial qui avait pour mission la démolition et le gros œuvre n'ayant pu assumer le chantier, un autre a pris le relais. Les autres artisans chargés des travaux d'électricité, de chauffage et de plomberie poursuivront pour un rendu des clefs au plus tard au 1^{er} janvier.

Cheminement doux Côte des ânes

Inscrite au budget, cette opération n'est pas encore validée par le conseil pour cause d'attente des notifications de subventions. A ce jour, nous avons reçu la notification de la Région, à hauteur de 35 990€, de l'Etat (DSIL) à hauteur de 35 990 €. La demande faite au Département est en cours d'instruction et il manque la partie Europe.

Pour l'instant, le projet a été déposé pour 143 960HT€ dont 87 647€ HT sont financés dans le dossier assainissement.

Il ne "resterait" à financer "que" $143\,960\text{€} - 87\,647\text{€} - (2 \times 35\,990\text{€}) = -15\,667\text{€}$ il n'y a pas d'erreur.

Pour peu que le Département et l'Europe nous subventionne.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite du projet : 12 pour, 2 abstentions.

Antenne free

Le nouveau dépôt de déclaration préalable a été engagé par Free et accepté le 26 Aout, il est probable que Free attende le délai de recours avant de débiter les travaux.

Voirie

Les travaux sont en cours. De légères modifications ont été apportées sur les matériaux, trois routes ont été traitées au 0/20 plus bicouche à la place de la grave émulsion => cause : trop de matière à rattraper et de nombreuses fentes sur la chaussée. Le bicouche a été posé en suivant.

Voirie lotissements

Les travaux de décapage de la chaussée pour la mise à niveau ultérieure de l'enrobé vont démarrer la semaine prochaine.

Projet cantine

Le projet est en définitive plus coûteux que ce qui avait été imaginé au départ, (mise aux normes..). Les plans semblent convenir. Nous sommes toujours en attente d'un chiffrage assez rigoureux, ensuite viendra la phase du portage politique à l'agglo.

Patus

Déjà évoqué, le projet de division du Patus de Galdou va bientôt arriver à son terme. Après l'accord de division, le géomètre est intervenu pour délimiter sur les terrains les accords initiaux de répartition. A ce jour, les riverains susceptibles de se répartir les futures parcelles sont également d'accord avec la nouvelle division. Nous devons nous prononcer pour une future délibération sur le prix d'achat et vente du m² de terre agricole. En effet, nous devons, si le conseil est d'accord, vendre une parcelle de 65m² à M. CARIVEN et acheter une nouvelle parcelle à des fins de chemin rural de 317m².

Proposition à 1€ m² à voter ou autre proposition en attente de la délibération à venir.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition : 14 pour.

Autres Interventions :

M. FORT demande l'avis du conseil sur l'accord pour passer une convention avec le Département afin d'obtenir le prêt un radar pédagogique amovible => Pour à l'unanimité.

Mme DURIEZ souhaite connaître ce qu'il est advenu des chiens errants trouvés en fin de semaine dernière => leur propriétaire a été retrouvé et les gendarmes se sont déplacés pour faire un point avec eux sur la situation.

M. SUAREZ interroge le maire sur la remise en place du panneau au centre carrefour en bas de la côte de Sénouillac => celui-ci sera remis dès la fin des travaux.

Fin de la séance à 23h30

Prochain conseil municipal le Jeudi 24 Octobre 2019 à 20h30

Bernard FERRET	Gilles FORT	Sandra VICENTE	Patricia VELLARINO	Nicolas RAYNAL Procuration à Gilles FORT
Véréna VOARINO	Grégory FABRE	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT Procuration à Sandra VICENTE	Gérald SUAREZ	Caroline CANNATA	Sébastien ALAUZET	Frédéric DE LA FUENTE Procuration à Sébastien ALAUZET